AirPlus
INTERNATIONAL

Compagnie Exemple
Mme. Exemple
12, avenue de l'Exemple
1234 Cité de l'Exemple
SUISSE

Renseignements: **Tel.: +41 (0) 43 210 37 50**
Fax: +41 (0) 43 210 37 51

Date: 28.02.2016
Page: 1/1

Pour votre correspondance / réglement indiquez s.v.p. le:

No. de paiement.: 6600012345

No. de Company Account.: 192000123456789

Pos.	Vente	Nom	Code personnel	Centre de coûts	Code Projet	Compagnie Prestataire Prestation fournie	Monnaie	Net	TVA Cours	Brut CHF
1	21.02.16	Hans Müller	AG 702	234	1234	LX 7243012602007 / Classe C le 23.02.16 ETIX	CHF	444,00		444,00
						ZRH GVA				
2	21.02.16	Hans Müller	AG 702	234	1234	LX 7243012602007 / Classe C le 23.02.16 ETIX	CHF	100,00		100,00
						Service Fee				
						Sous-total de Centre de coûts: 234				544,00
3	22.02.16	Martin Schulz	AG 703	223	1234	3000001701 N. de com. int. : 4597				
						Date de départ: 24.02.16				
						Schweizer Bundesbahnen SBB / CFF / FFS				
						Max Meyer				
						Billet aller-retour: 00041082 Classe 2	CHF	60,00	4,80*	
						de: BASEL SBB à: Genève				
						Total: 64,80 CHF				64,80
						Sous-total de Centre de coûts: 223				64,80
4	23.02.16	Max Meyer	AG 701	123	1234	easy Jet Airline Ltd	CHF	270,00		270,00
						Booking Ref: EF6QJ4R 24.02.16 ETIX				
						ZRH-GVA				
5	24.02.16	Max Meyer	AG 701	123	1234	Travel Agency SA	CHF	27,00		27,00
						Booking Ref: EF6QJ4R 25.02.16 ETIX				
						Service Fee				
						Sous-total de Centre de coûts: 123				297,00
						Montant de la facture:	CHF	901,00	4,80	905,80
						00,00 % TVA:	CHF	841,00		841,00
						* 08,00 % TVA:	CHF	60,00	4,80	64,80
						Total à régler:	CHF			905,80

Veuillez nous régler le total de 905,80 CHF au plus tard le xx.xx.xxxx en indiquant votre numéro de paiement à 10 chiffres. Veuillez vérifier que le montant de la facture est correct. Toute contestation doit être adressée par écrit à AirPlus dans un délai de six semaines après réception de la facture. Une fois ce délai écoulé, nous considérons que cette facture est réputée avoir obtenu votre approbation.
La T.V.A. pour les billets de train n'est indiquée qu'à titre d'information. Ce document ne peut pas servir de base à la déduction de la T.V.A. Ce document est basé sur les informations transmises par la société de train; AirPlus n'accepte aucune responsabilité quelquonque quant à l'exactitude de ces données qui doivent en tout état de cause être vérifiées avant toute utilisation pour des fins telles que de comptabilité ou de fiscalité.